

Coup d'oeil sur les marchés

BOVINS DE RÉFORME				VEAUX LAITIERS • ENCANS VIVANTS						
Prix de base 64 \$ ⁽²⁾ (sem. 2 nov.) Écart ⁽⁴⁾ - 2 \$				Semaine du 26 octobre 2009						
Prime de classe	Prime de poids	Prix final	VOLUME D'ABATTAGE (TÊTES)		AU QUÉBEC	Prix moyen ⁽¹⁾	Écart ⁽⁴⁾			
			Semaine	Cumulatif						
classe 2 ⁽⁵⁾	+ 9 \$	+ 2 \$	75 \$	Semaine du 19 octobre 2009		Mâles bons (90-120 lb)	0,95 \$	+ 0,09 \$		
classe 4 ⁽⁵⁾	+ 5 \$	+ 2 \$	71 \$	Québec	2974	104 834	Mâles bons (121-140 lb)	0,96 \$	+ 0,10 \$	
classe 5 ⁽⁶⁾	---		64 \$	Ontario	207	12 173	Mâles moyens (90-140 lb)	0,65 \$	-	
				Ouest	11 219	355 803	Femelles bonnes (90-120 lb)	1,85 \$	+ 0,06 \$	
VOLUME VENDU				BOEUF DÉSOSSÉ 85 % MAIGRE			ÉTATS-UNIS (PENNSYLVANIE)			
Semaine 26 octobre 2009				Prix moyen		Écart ⁽⁴⁾		Mâles bons	0,82 \$	- 0,12 \$
Bovins de réforme		2400 têtes		Canada (19 oct.)	1,31 \$	+ 0,01 \$	Femelles bonnes	2,30 \$	- 0,15 \$	
Veaux laitiers		2200 têtes		États-Unis (19 oct.)	1,22 \$	+ 0,02 \$				

(1) : \$ CA/lb vif (2) : \$ CA/100 lb carcasse (3) : Prix moyen \$ CA/lb (4) : Écart sur semaine précédente (5) carcasse de plus de 650 lb (6) carcasse entre 500 et 649 lb
Sources : FPBQ; U.S.D.A.; Canfax; CBGA

www.bovin.qc.ca

Ligne d'information : 1-900-451-8328
veau

Commentaires

Pour la semaine du 2 novembre, le prix de base des bovins de réforme est de 64 \$/100 lb carcasse, une diminution de 0,02 \$. Durant la semaine du 26 octobre, le prix des bovins de réforme sur divers marchés canadiens se situait entre 20 et 35 \$/100 lb vif, comparativement à 30 \$/100 lb vif au Québec. Cette semaine, plus de 2400 têtes de bovins de réforme ont été mises en marché au Québec. Il s'agit d'une hausse de plus de 500 têtes par rapport à la semaine précédente. Comparativement à la même semaine en 2008, il s'agit d'une augmentation de 700 bovins mis en marché.

Concernant les veaux laitiers, le prix moyen des bons mâles a augmenté de 0,09 \$/lb, pour se situer à 0,95 \$/lb. Au cours de la semaine, près de 2200 veaux laitiers ont été mis en marché. Il faut noter que le marché reste toujours difficile pour plusieurs engraisseurs de veaux laitiers.

Système de classification des bovins de réforme

Le Québec, le Canada, les États-Unis et l'Europe ont leur propre système de classification des carcasses de bovins de réforme. Chaque juridiction établit sa classification afin de répondre à la réalité de leur marché respectif et d'offrir une classification la plus précise possible. Voici une brève description des méthodes utilisées par ces pays.

Au Canada et aux États-Unis, la classification des bovins de réforme se fait dans les abattoirs par des classificateurs. Le classificateur évalue l'âge du bovin, la musculature de la carcasse et la teneur et la couleur de gras de la carcasse. Aux États-Unis, les carcasses de bovins de réforme sont classifiées par le USDA selon les termes suivants : *Commercial (Breaker)*, *Utility (Boner)*, *Cutter*, *Canner* et *Bull*. Au Canada, la classification est réalisée par l'Agence canadienne de classement du bœuf. Les catégories de carcasses sont : D1, D2, D3, D4 et E.

En Europe, le classement des bovins de réforme se fait dans les abattoirs par des classificateurs ou grâce à des systèmes automatisés. Lors de la classification, la conformation de la musculature et la couverture de gras de la surface de la carcasse sont évaluées. Les catégories utilisées sont les suivantes : E, U, R, O, P.

Au Québec, ce sont des classificateurs qui font une évaluation visuelle de l'animal vivant ou de la carcasse, selon une grille basée sur la conformation. Les classes utilisées sont : 2, 3, 4, 5, 8 et 10 pour les vaches et 6 et 7 pour les taureaux. Des travaux sont actuellement en cours afin d'utiliser une nouvelle technologie de classification permettant d'établir le rendement en viande des carcasses.

Nouvelles du secteur

Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis concernant l'application du COOL se poursuivent à l'OMC. Cette semaine, le gouvernement américain a bloqué la requête conjointe du Canada et du Mexique pour la création d'un groupe de négociation. Les pays demandeurs pourront refaire une demande à l'OMC à la mi-novembre.

Le gouvernement canadien vient d'annoncer une aide de 9,6 M\$ à Levinoff-Colbex S.E.C. Cette aide prendra la forme d'un prêt sans intérêt servant au financement du projet de développement d'une usine intégrée à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Le bulletin *La Réforme* est maintenant disponible en ligne sur le site Internet de la FPBQ.